

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 mai 2019	N° 2019-304

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h20
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 mai 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2019-304

Lormont - Subvention pour la manifestation « Les Bucoliques » - Samedi 8 juin 2019 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Objectifs de la manifestation « Les Bucoliques de Lormont »

Cette manifestation s'inscrit dans les préoccupations environnementales actuelles.

Aux Bucoliques, la campagne s'invite à la ville, la ruralité jusqu'au cœur de la ville comme :

- porteuse de valeurs liées, à la transmission de la mémoire, aux traditions, aux savoir-faire, à la convivialité, à la solidarité, à la fête
- expérience de l'harmonie entre la nature sauvage et la nature cultivée ou domestique.

C'est aussi l'occasion d'un clin d'œil au passé rural de la commune.

Elle a pour objectifs de :

- créer un espace de rencontre pédagogique, éducatif, festif et convivial autour du thème de la nature,
- apporter les valeurs de la ruralité au cœur de la ville,
- mettre en valeur les constituants de la ruralité, les hommes et femmes qui vivent à la campagne,
- favoriser l'échange avec les urbains et en particulier avec les plus jeunes,
- mettre en valeur la ferme des Iris et les animaux dans la ville,
- mettre en valeur les espaces naturels de la commune et les actions intercommunales du parc des coteaux,
- répondre à la demande sociale de la nature en ville,
- donner de l'information technique et scientifique sur les thèmes du jardin, de la nature, de la transition écologique.

Cette manifestation attire plutôt un public de familles, de passionnés de jardinage et de nature mais aussi de personnes souhaitant s'investir à leur niveau dans la transition écologique.

La thématique retenue pour l'édition 2019 est l'importance des oiseaux dans le paysage agricole et urbain. Un spectacle de fauconnerie, un stand sur les rapaces animé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO), et une animation sur le rôle des oiseaux dans les écosystèmes, animé par l'association Terre et océan, seront, entre autres, proposés aux visiteurs.

2 - L'impact attendu des Bucoliques de Lormont

Les Bucoliques de Lormont valorisent le site naturel du parc du château des Iris, participe à l'image « nature » de la ville en sensibilisant le public à la protection de l'environnement et à la biodiversité.

3 – Les modalités de communication

Sont prévues les différentes actions suivantes : affichage (supports Transports Bordeaux Métropole (TBM)), diffusion du programme au travers des réseaux sociaux et sites internet (dont Bordeaux Métropole), radios et quotidiens locaux, revues mensuelles, insertion publicitaire sur l'agglomération, distribution de flyers dans les écoles de la commune et dans les lieux publics des 4 communes du Groupement d'intérêt public – Grand projet des villes (GIP/GPV) ...

4 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Lormont a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de la manifestation « les Bucoliques » de 27 000 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2018/636 du 9 novembre 2018 Les Bucoliques 2018	9 000 €
Délibération n° 2016/526 du 23 septembre 2016 Les Bucoliques 2016 et 2017	9 000 € 9 000 €

5 – Le budget de la manifestation

Par courrier en date du 1^{er} février 2019, la commune de Lormont sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole. La subvention sollicitée est de 9 000 €, ce qui représente 50% du budget de la manifestation qui s'élève à 18 000 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET 2018 (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Animations nature	5 000	Bordeaux Métropole	9 000
Animations ludiques	2 000		
Concert/Animations musicales	500	Commune de Lormont	9 000
Spectacles	1 500		
Frais repas	1 000		
Communication	3 500		
Logistique	3 000		
Animation ville de Lormont	900		
Coordination ville de Lormont	600		
Total Dépenses	18 000	Total recettes	18 000

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2018-154 du 23 mars 2018 relative au Règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux Métropole. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes "Communication, sensibilisation, animation".

- Intérêt métropolitain : projet nature, contrat de codéveloppement, parc des coteaux.
- Ouverture ou service rendu au public : animations gratuites pour tous.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur du patrimoine naturel du parc des coteaux.

6 – Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 9 000 € fera l'objet d'un versement unique **sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Lormont**. Ce budget devra être transmis à Bordeaux Métropole, **au plus tard, le 30 novembre 2019**.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement

réalisées.

7 – Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2018-2020,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets nature-agriculture des communes

VU le dossier de demande d'aide du 1^{er} février 2019 présenté par la commune de Lormont,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent la sensibilisation du public à la nature et à la biodiversité,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 9 000 € est attribuée la commune de Lormont pour l'année 2019 au titre de l'organisation de la manifestation « Les Bucoliques »

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 MAI 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 28 MAI 2019	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH